CONDITIONS

DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra se prendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les annonces publiées en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

Et autres lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur MARIETTA, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis à 10 heures du matin, et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de fret et passage offert. Le bateau a d'excellent aménagements pour les passagers, s'adresser à bord. [26 juin—6m] THOMAS RHODES.

MAISON A LOUER.

UNE très-jolie maison située en coignure des rues Grands-Hommes et Français, faubourg Marigny, s'adresser à M. Pelitpain, encoignure des rues Chartres et Toulouse. 4 sept

---

A LOUER.

A partir du 1er. septembre prochain—la belle maison en briques à trois étages située rue de la Douane, No. 82. Pour les conditions, s'adresser à JOHN HAGAN & CO, rue du Canal.

A LOUER.

POUR le 1er. de septembre prochain, cette jolie propriété située rue Royale, entre Dumaine & St. Philippe, s'adresser à BLANC & BRUGIER. 9 août—3

A LOUER.—Une Maison de 7 appartements, bon office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c. située rues Mandeville et Amour. GHIS. HATREL, rue de Chartres, No. 123. 24 juin

---

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Toucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée. No. 15. 7 mai

---

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 51, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis. 15 mai

---

Vente par l'hon. Charles Fagot, juge de la paroisse St. Bernard.

PAR ordre de la Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans et sur l'avis d'une assemblée de famille, il sera vendu le vendredi 20 septembre prochain et les jours suivants, à 11 heures du matin, sur la propriété ci-après mentionnée et située dans la paroisse St. Bernard à environ 3 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, rive gauche du fleuve, par le ministère de l'honorable juge Charles Fagot, agissant en office comme encanteur public en la paroisse St. Bernard, la propriété suivante et toutes ses dépendances, instruments aratoires, chevaux, voitures &c. &c., appartenant à la société qui a existé entre Messieurs Augustin Vilavent et Pierre Urbain Forestier, savoir :

HABITATION BEAUSEJOUR.

Un morceau de terre situé rive gauche du fleuve à environ cinq milles au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant mesure française un arpent de face au fleuve Mississipi et s'étendant en profondeur jusqu'au lac, désigné par le numéro 9 (neuf) sur un plan qu'ont fait faire les vendeurs de l'habitation St-Amand, lequel plan est déposé en l'étude de Carlile Pollock, not. pub., par acte au rapport du dit notaire le 10 avril 1832, lequel morceau de terre est borné, par en haut par le lot désigné sur le même plan sous le No. 8 et par en bas par la limite du lot No. 10 ; le dit morceau de terre No. 9, faisant anciennement partie de l'habitation des MM. St-Amand, est vendue sans garantie pour tout surplus de mesure en profondeur qui excéderait la distance de quatre vingts arpens du fleuve. Ensemble avec les édifices qui sont dessus et qui consiste en une jolie maison de maître, deux bâtisses accessoires, magasin, hôpital, quatre cabanes à nègres, poulailler, &c., lesquels édifices sont tous neufs et viennent d'être achevés à l'exception de la maison de maître à laquelle il reste encore quelque chose à faire, comme le tout se comportera lors de la vente.

L'habitation Beausejour est vendue sujette à une hypothèque qui existe sur elle pour sûreté du paiement d'un dernier billet souscrit par les vendeurs se montant à $2,533 33⅓. Les vendeurs s'obligeront dans l'acte de vente au payement de ce dernier billet à son échéance et donneront aux acquéreurs pleine et suffisante garantie pour la radiation de l'hypothèque quand le susdit dernier billet de $2,533 33⅓ sera par eux retiré et payé.

Il sera aussi vendu sur les lieux (séparément de la terre et des édifices) les instrumens aratoires, les lots de bois de charpente et de cordes de bois, un lot de pieux et de planches, les animaux, un cabriolet et autres objets mobiliers.

Conditions fermes de la vente.—L'habitation Beausejour ensemble avec les édifices qui sont dessus à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets égaux endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement ; pour tout ce que sera vendu séparément de la terre et des édifices tel qu'il est dit ci-dessus, la vente se fera au comptant pour toute somme qui sera au dessous de cent piastres et en billets à 60 jours et endossés à satisfaction, pour toute somme au dessus de cent piastres—aucun des effets mobiliers ne sera délivré avant que les conditions de la vente aient été remplies.

Les actes de vente seront passés devant M. Félix de Armas, notaire public, dans la ville de la Nouvelle-Orléans. 14 août—6

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par 6 sept BENJ. BOOTH & Co.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par 21 août FR. PERRET, 89, rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur Marseille, à vendre par 21 août JULES LE BLANC.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC, 13 août rue Royale, No. 103

TRAITES sur l'Angleterre et New-York, à vendre par 3 juillet BENJ. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par I. OGDEN & CO. 10 mai

---

TRAITES sur Marseille, en vente chez JULES LE BLANC, 24 juin rue Royale, No. 103.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par 1 juin TH. NICOLET & Co.

TRAITES sur Paris, Bordeaux, Marseille et New-York, à vendre par JULES LE BLANC, 18 mai rue Royale, No. 103.

A VENDRE par le soussigné, à des termes à convenir, un assortiment de *VINS*, consistant en:
20 demi-barriques Vin rouge, Médoc, 1ère qualité,
10 caisses dito dito dito,
5 caisses Champagne, 1ère qualité,
1 dite Vin Rouge Aitos, 1 dito Lunei, 3 dito Frontignan.
16 août Chs. HATREL, rue de Chartres, No 123

NOUVELLES VOITURES.—Récemment reçu par le navire Alabama, une *BARROUCHE* légère, pour un seul cheval ; deux *CABRIOLETS* et un élégant *BRY-BUREN*. A vendre par M. WALTON, 13 août rue de la Douane, Nos. 13 et 14.

SUCRE brun de la Havane, 32 caisses sucre brun, en débarquement du brick Mary-Ann. F. H. PETITPAIN, 14 août encoignure Chartres & Toulouse.

TOILE de drap écrue du pays 4-4, convenable aux marches du Mexique ; aussi, quelques balles Toile drap écrue de Russie, ayant droit au drawback, à vendre par LINCOLN & GREEN. 21 août

---

12 BOITES Sardines fraiches; 25 barriques Vin de Médoc; 25 paniers Chablis; 25 paniers Champagne première qualité, à vendre par JULES LE BLANC, 21 août rue Royale, No. 103

Agence de la Gazette Le Voleur, (imprimée à Leipzig.)

LES soussignés préviennent ceux qui voudront s'abonner, à cette feuille que les souscriptions ne seront reçues dès dans leur magasin et qu'aucune autre ne sera valable. E. JOHNS & CO, 12 août rue de Chartres, No. 113.

SAMUEL BIRD, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et maréchalerie, rue du Maine, No. 32, s'honore de informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fonte en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, tours de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des améliorations nouvelles, exécutés d'après les derniers modèles, robinets, appareils de fontaines, de bains et d'eau de pluie, de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, lettres, tableaux et escaliers—répare aussi les pompes à feu et généralement nettoie et bronze tous ouvrages modernes. 4 mai—6m.

THOMAS CRICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du Sud adjacentes, savoir : Assomption, Lafourche Interieure et Terrebonne.

Ces vent le trouver pendant la session de la législature à la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 5 mars

---

AVIS—Un français laborieux, et sa femme, depuis long-temps dans le pays, désirent se placer pour plusieurs années sur une habitation; familier en général avec les différents genres de travaux de la campagne ; mais particulièrement le jardinage et la vacherie, il préférerait un emploi de cette genre à proximité de la ville et s'accommoderait d'un intérêt raisonnable. Il peut fournir tous les renseignements nécessaires, adresser un mot au bureau de la Poste, à la boîte No. 568. 2 sept—3

☞ La personne qui a fait publier l'avis ci-dessus obtiendra une réponse en s'adressant au No. 44, rue du Canal. 9 sept

---

ARTICLES PROPRES POUR LA SAISON.

RECEMMENT reçu un joli assortiment de BOTTES en peau de veau et maroquin ; aussi, de bons Souliers, Brodequins, Jacksonites, Escarpins avec et sans boucles, Pantoufles, &c. ; le tout à vendre par douzaines ou par paires, à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter de bonnes chaussures à bon marché peuvent s'adresser à AYER, Pièce des Magasins Bleus, No. 40, rue de la Vieille Levée.

☞ Il a en outre quelques semelles de patres de Bordeaux pour le service des habitations, qu'il vendra également à bon marché. 6 sept

---

A VENDRE par les soussignés, reçu par divers navires venant de Bordeaux :
Vin rouge en barriques vieux Médoc;
Vin blanc en tierçons de Sautérne et de Graves;
Vin rouge vieux Margaux, Médoc, en caisses de 12 bouteilles;
Idem vieux Pauillac, Médoc do.
Id. id. id. en supérieur,
Id. St-Estèphe-Médoc, plus nouveau,
Vinaigre blanc, 1ère. qualité en tierçons;
Peignes de corne à retapper assortis;
Liqueur fine aux larmes du général Foy;
Un moulin complet pour sucrerie.
6 sept J. B. & F. LABATUT.

---

56 TONNEAUX REBUTS DE CUIVRE, déposés sur la Levée, en face du chemin à coulisses. A vendre par BENJ. BOOTH & Co. 26 août

---

A VENDRE par les soussignés—belles Couvertes françaises en molleton, Indiennes noires.
AUGUSTE GOUY & CO, 23 août rue Royale, No. 188.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—50 caisses sucre blanc de première qualité, à vendre par F. H. PETITPAIN, 9 août encoig. Chartres & Toulouse.

CUIRS.—18 douzaines Cuirs à semelles, et 2 do. pour harnais, récemment reçus et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co., 9 août Nouvelle Levée, No. 83.

THOMSON & GRANT offrent à vendre, au No. 41, rue de la Levée :
400 barils Eau-de-Vie d'Espagne,
50 pipes, 40 demies-do et 30 quarts eau-de-vie de Cognac
40 quarts eau-de-vie imitation Cognac,
5 pipes et 60 barils Eau-de-Vie du pays, 1re et 4e pr.
120 pipes Genièvre de Hollande,
13 do. Genièvre de White, imitation Hollande,
200 barils do. de Baltimore, qual. supérieure de Campbell
24 bts. Rum de la Jamaïque, 3 do. Whiskey irlandais,
60 pipes, 30 demi-pipes, 310 quarterons et 15 barillets Vin des Canaries, marque de Cogwell et autres, ayant droit au *debenture*.
6 pipes et 50 quarteaux Vin de Ténériff,
1 pipe, 7 demi-pipes, 5 quarteaux Vin d'Andalousie, brun et pale,
7 demi-pipes et 5 quarteaux Porto de Tarragone,
3 pipes Vin de Catalogne,
20 quarteaux Madère de Marseille,
4 pipes et 6 demi-pipes vieux Madère, *London particular*,
1 demi-pipe Madère *Tinta*,
1 do. Mansley, do.
23 barils Anisette blanche, Parfait-Amour, Huile de giroflé, et Liqueur à la menthe,
150 caisses Liqueurs assorties et Vins de bitter,
7 boucauts Jus de Citrons,
8 bts Bierre, 30 barriques Huile de baleine,
20 barils Huile d'automne; 50 do. de baleine, clarifiée,
80 do. Huile de tanneurs,
4 barils et 4 caisses Arrow-Root de Bermuda,
170 fûts Beurre de Goshen,
300 caisses Chocolat de Poilion, Nos. 1 et 2,
140 do. Chocolat doux,
120 do. Thé impérial,
50 do. Thé de Bohea 5 do. de Souchong, 5 do. de Tonka
30 do. Moutarde, 16 do. Poivre de Cayenne,
12 bts. et 40 caisses Gingembre,
30 barillets Orge perlé, 100 bls. Sucre en pain,
400 barillets et 600 cais. Tabac manufacturé de Richmond
50 caisses Chapeaux gris et noirs,
8 do. Casquettes de vcau-marin pour hommes et enfans,
178 malles et 22 caisses Bottes et Bottines, Escarpins, Brodequins pour hommes, femmes et enfants.
200 caisses Savon de Luke Fay, No. 1,
3 do. Savon fin, 3 bar. Madder français,
6 do. Madder hollandais, 10 caisses Graines de jardinage
20 caisses Papier à écrire,
150 rames Papier à impression,
12 caisses Cigarres espagnols et de Berlee,
750 ballots Faïence,
60 barils Brun espagnol, Rouge de Vénise, Ocré jaune,
10 ballots Verrerie,
50 pièces Toile d'emballage d'Ecosse,
21 Garde-feux patentés, de Delano, garantis,
300 rames Papier à envelopes,
300 sacs Poivre,
Un envoi de Vases anglais, plaqués ; Tamis en cuivre, et en fil de fer ; caisses de Hâches ; barriques de Haches ; Tabac de Macouba, par livres et demi-livres, Tabac à chiquer, Malles voyage, Trai, une caisse Gingos, Cirage de Henry & Sons. 5 août

---

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaïque à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pilules, au magasin d'ANT. MICHOUD, 24 mai encoignure Levée et Ursulines.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS *ET AUX AMATEURS DE FLEURS.*

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing près de New-York.

ANNONCENT à l'honorable qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à DUCONGE & PEYCHAUD, Agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques. 28 nov.—6m

---

DEMANDE de 300 actions de la Banque de l'Union, CHS. HATREL, 8 juil rue de Chartres, No. 123.

35000 PIEDS de Planches, en débarquement et à vendre par BLANC & BRUGIER. 2 août

---

DROGUES, MEDECINES, ETC.

H. BONNABEL ET FRERES, pharmaciens, rue Choupitoulas, reçoivent par le Wm. Henry, de Philadelphie, un assortiment de drogues, médecines, &c.
2 barils moutarde blanche; 3 do. noire ;
5 grosses seringues de toutes grandeurs ;
1 grand assortiment de toute espèce d'herbes médicinales ;
Une balle de 5 grosses peaux blanches ;
10 douzaines bandages à pommes d'ivoire ;
1 balle cire vierge; 2 do quassia amara ;
50 livres cannelle blanche ;
3 grosses brosses à dent, assorties;
300 livres camphre;
2 caisses manne, &c.

EN débarquement de la barque Caledonia, du pool, et à vendre par les soussignés, Wines sortiées, Indiennes, Toiles ouvrées, Mousselines, Bas de coton à jour, Robes, Bas de soie, Mouchoirs blanches de 12-4, do. de Marseille 10-4, &c.
9 août KENNEDY, DUR...

A VENDRE par Théodore Nicolet & co.,
1 balle indiennes françaises;
1 balle mousselines imprimées françaises;
2 caisses [illegible] 12-4 et 8-4, ayant droit au drawback;
1 balle [illegible] indiennes et bordures;
[illegible] 6 points;
[illegible] cerises françaises;
[illegible] Martinique, première qualité;
6 do. [illegible] Vin vieux, château Léoville;
6 do. [illegible] blanc de l'Hermitage, quantité supérieure;
12 do. [illegible] de Champagne, première qualité;
3 do. [illegible] de Grenache. 9 août

Bureau de la Presse à Coton à vapeur, de la Levée.

Nouvelle-Orléans, 18 juin 1833.

AVIS est par le présent donné qu'une demande a été faite pour le renouvellement du certificat No. 32, de six actions dans le fond capital de la compagnie, au nom de Henry de Lande, on suppose avoir égaré ces certificats. 18 juin WM. HUDSON, secrétaire

---

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHE.

Reçue de France par le Concordia, un parti considérable de graines de jardinage fraiches.

Ayant en outre en magasin un assortiment de cet article, récemment reçu du nord; le soussigné est parfaitement en mesure de remplir d'une manière satisfaisante toute demande en gros et en détail, qui pourra lui être adressée.
PRE. LEMOINE,
Rue Royale, No. 139, entre St. Louis et Toulouse, magasin de M. G. Danmer. 7 août.

---

100 SACS poivre de Sumatra en débarquement du brick Latona, et à vendre par DUCROS & MORPHY. 3 juillet

---

Conseiller-Général, 9 août 1833.

ORDRE DU JOUR, No. 17.

ORDRES GENERAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE,

COMFORMEMENT aux lois de l'Etat, les différents régiments et corps de milice ci-après désignés et appartenant aux 1ère. 2de. et 3ème. divisions, s'assembleront pour être passés en revue et inspectés, les jours ci-dessous mentionnés.

Dans la 1ère. Brigade—1ère. Division.

Le 3ème. régiment dans les paroisses St. Bernard et Plaquemine, le lundi 9 septembre.

Le 2nd. escadron de cavalerie de la paroisse Jefferson, le mercredi, 11 septembre.

Le 33me. régiment dans les paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste par bataillons.

Le bataillon de St. Charles et le 3ème. escadron de cavalerie s'assembleront le jeudi 12 septembre.

Le bataillon de St. Jean Baptiste, le vendredi 13 septembre.

2ème. Brigade—1ère. Division.

Le 6ème. régiment dans les paroisses St. Jacques et Assomption, s'assemblera par bataillon, savoir :

Le bataillon de St. Jacques, le mardi 17 septembre.

Le bataillon de l'Ascension, le mercredi 18 septembre.

Le 7ème. régiment dans la paroisse de l'Assomption, s'assemblera le mercredi 18 septembre.

Le 23ème. régiment dans les paroisses de La Fourche intérieure et Terrebonne le 19 septembre.

Le 8ème. régiment dans les paroisses d'Iberville et de l'Ouest Bâton-Rouge, le dimanche 22 septembre.

3ème. Brigade—3ème. Division.

Le 22ème. régiment dans la paroisse des Avoyelles, le jeudi, 3 octobre.

Le 17ème. régiment dans la paroisse des Rapides, le samedi 5 octobre.

Le 18ème. régiment dans la paroisse des Natchitoches, le jeudi, 10 octobre.

Le bataillon d'Allen Sentlement dans la paroisse de Claiborne, le lundi, 14 octobre.

6ème. Brigade—2ème. Division.

Le 19ème. régiment dans la paroisse Ouachita, le vendredi, 18 octobre.

Le 20ème. régiment dans les paroisses Catahoula et Concordia, s'assemblera par bataillons, savoir :

Le bataillon de Catahoula, le mardi 22 octobre.

Le bataillon de Concordia, le vendredi, 25 octobre.

7ème. Brigade—2ème. Division.

Le 11ème. régiment dans la paroisse Ste. Marie, s'assemblera le mardi 5 novembre.

Le 15ème. régiment dans les paroisses St. Martin et Lafayette s'assemble par bataillon comme suit :

Le bataillon de St. Martin, le jeudi 7 novembre.

Le bataillon de Lafayette, le vendredi, 8 novembre.

Le 16ème. régiment dans la paroisse St. Landry, s'assemblera le dimanche 10 novembre.

7ème. Brigade—3ème. Division.

Le 11ème. régiment dans la paroisse d'Est Bâton-Rouge s'assemblera le samedi 16 novembre.

3ème. Brigade—3ème. Division.

Le 19ème. régiment dans la paroisse de la Pointe-Coupée, s'assemblera le lundi 18 novembre.

Le 10ème. régiment dans la paroisse de Ouest Féliciana, le mercredi 20 novembre.

Le 21ème. régiment dans la paroisse d'Est Feliciana, le vendredi 22 novembre.

7ème. Brigade—3ème. Division.

Le 12ème. régiment dans la paroisse Ste. Hélène, le lundi 25 novembre.

Le 13ème. régiment dans les paroisses Washington et St. Tammany, le mercredi 27 novembre.

1ère. Brigade—1ère. Division.

La légion de la Louisiane s'assemblera le dimanche 1er. décembre.

Le 1er. régiment, le mardi, 3 décembre.

Le 2nd. régiment, le mercredi 4 décembre.

Le 4ème. régiment, le jeudi 5 décembre.

Les Généraux commandant les différentes Divisions sont chargés de l'exécution du présent ordre, et désigneront les lieux de rendez-vous des dits régiments et bataillons dans leurs Divisions respectives.

Les différents Majors Généraux et les Brigadiers Généraux voudront bien assister personnellement aux dites revues, et tenir la main à ce que les Inspecteurs de Brigades y assistent et transmettent dans le plus bref délai au Quartier-Général les retours d'Inspection ; et il sera du devoir de l'officier commandant de chaque régiment de délivrer à l'adjudant-général, le jour de l'inspection, un état correct de tous les officiers de leurs régimens respectifs, en mentionnant la date de leurs nominations.

Le commandant en chef se propose d'assister aux revues, il espère que messieurs les officiers apporteront tout leur zèle afin de fournir au bureau de l'adjudant-général tous les renseignements qui le mettront à même d'établir un état exact de nos forces militaires.

Par ordre du commandant en chef.

F. GAIENNIE, 19 août—2ps *Adjudant et Inspecteur-Général.*

Bureau de la Presse-à-Coton à vapeur, de la Levée.

Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1833.

LE 26 août, M. HENRY G. BECHTEL a été nommé Secrétaire de la dite compagnie.

Les personnes qui ont des affaires avec la dite compagnie voudront bien s'adresser à M. Jean B. Lepître, président, qui est chargé de la conduite de cet établissement. 4 sept

---

BOIS de Campêche et d'Acajou Sabaprenille, importés de la Baie d'Honduras, à vendre par JULES LE BLANC, 30 août rue Royale, No. 103

A VENDRE... caisses contenant des robes brodées en mousseline de lisse, 3 caisses collerettes en do. do. do. convenables pour les marchés mexicains. 23 août T. NICOLET & CO.

SUCRE BRUN & CIGARRES DE TRABUCOS—60 boîtes Sucre brun, première qualité ; 25 milliers cigarres de Trabucos, vieux Vuelta-Abajo, à bord de la goélette Yzmeal, de la Havane, à vendre par VICTOR DE LA COVA & FRERE, 26 août rue St. Louis, No. 53.

CHARRETTES de différentes grandeurs, Roues de Charrettes, Drays et Brouettes, en débarquement et à vendre par TOURNE & BECKWITH, 21 août Nouvelle Levée, No 15

LES certificats des actions Nos. 418 et 419 de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, le dernier pour trois et le second pour deux actions, ayant été égarés, avis est par le présent donné que demande des duplicatas a été faite à la Direction. D. BOSSIER, 14 août—6, 1ps J. V. BOSSIER.

A LACOUTURE offre à vendre dans son magasin rue de la vieille Levée, entre Bienville et Douane, No. 21, et à des conditions raisonnables, les articles suivants :
2 caisses Primeaux de 50 paubans chacune,
100 paniers Anisette de Bordeaux ;
[illegible] barils Sirop de Limon;
60 [illegible] Sirop blanc de la Havane;
50 [illegible] Liqueur superfine ;
35 [illegible] Eau-de-fleur d'Orange triple ;
[illegible] de clique en barils et en damejeannes;
Amandes [illegible] et cassées;
Quelques [illegible] véritable Absinthe Suisse;
Une jarre Purée [illegible] de Marseille;
Confitures de la Havane en caisses de 12 paubans;
Guignolet d'Angers, Vin de Champagne et Muscat;
Dragées, Liqueurs, Sirops assortis, Maraschino;
Confitures de la Havane, cristallisées par petites caisses de 5 livres, et plusieurs autres articles. 20 juin

---

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés, agents de la scie-à-vapeur à Pearlington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour des planches de cyprès, qu'ils délivreront, soit sur le bassin ou à coulisses, avec promptitude et à aussi bon marché que pourrait les obtenir qu'elle ou dans la ville. TOURNE & BECKWITH, Nouvelle Levee, No 15

HOSPITAL DEW. W. POTTER pour la guérison des maladies scrofuleuses, des ulcères et enflures des os, rhumatismes syphilitiques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qui nous ont faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies susdites. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.
DUCONGE & PEYCHAUD, 18 juin rue de Chartres, No. 89.

HUILES—50 jaques carrés en débarquement du navire Bolivar, à vendre par A. QUERTIER & BOUTIN. 24 juillet

---

INDIENNES—600 pièces Indiennes imprimées, nouveaux dessins, récemment reçues, à vendre par HARRISON, BROWN & Co. 12 août rue Royale, No 117

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, reçu dernièrement par le navire Bolivar, du Hâvre,
Un assortiment des meilleurs Cordiaux, tels que :
Huile de Kirschwasser, Crème de Cachou,
Crème de Noyau, blanche et rougeâtre,
Crème de Rose, Crème de Thé,
Maraschino, Credato, Vanille, Rosolio,
Curaçao double-Hollande.
Ratafia de Grenoble, Guignolet d'Angers,
Eau-de-Vie de Dantzick, ou Eau-d'Or,
Crème de Fleur d'Orange, Crème de Cassis,
Meriasca l'eau-de-vie, grandes bouteilles.
Aussi : Chocolat doux de Paris, manufacture parfaite,
Sirop de Groseille.
Un choix très-délicat des meilleures Gelées, telles que Coings, Groseilles, Prunes et Ananas, en [illegible] et [illegible] bouteilles Moutarde française, fraiche.
T. LANAVIT, 7 août enseigne des rues de la Douane et Bourbon

---

500 BARRIQUES Vin de Marseilles; à vendre par [illegible] [9 sept] J. MAGER.

VENTES PAR TER REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*

Vente par le Régistre des Testamens—Lundi, 23 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à Milnsburg, le compte de la succession de feu Pierre Marie Boizel, propriétaire du café. Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*

Vente par le Régistre des Testamens—Il sera vendu, au profit des sans-Culottes et Religieuses, faubourg Lacouture, le lundi 23 du courant, à 4 heures de l'après-midi, quelques meubles appartenant à la succession de David Hewlett. Conditions—Comptant.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*

Vente par le Régistre des Testamens—Samedi, 14 septembre 1833, il sera exposé en vente, à la Bourse, pour le compte de qui de droit, la succession de feu Jean Laurant fils, un demi-terrain situé [illegible] l'Annonciation, faisant partie du terrain No. [illegible] Billet No. 23, et ayant 30 pieds de face à la rue Mé[illegible] sur cent vingt pieds de profondeur, [illegible] du côté de la rue Bacchus par le [illegible] de l'autre côté par le No. 61, ensemble les bâtisses.

Conditions de la vente comptant.

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

COUR DES PREUVES—Attendu que John F. Suter a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Robert Mc Greal, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Peter McGreal a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Mc Greal, décédé ab. intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu James Pitot, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'administrateur, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,
9 sept W F C DUPLESSIS, rég.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 10 août 1833—*E. Strong vs. ses créanciers et les créanciers de Strong & Myers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, le samedi 14 septembre prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que H. B. Cénas soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour.
12 août——8,2ps ARMAND PITOT, greffier

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

EST parti marron de l'habitation Louis Fassin, au Bonnet-Quarré, le 16 de ce mois, un mulâtre américain nommé **JUPPY**, parlant très-peu le français, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 4 pouces ; il n'a presque pas de barbe, il a le regard soumis, les cheveux presque lisses et très-longs ; il a une cicatrice à la main droite, provenant d'un coup de hache. Ayant emporté tout son linge, il est probable qu'il aura changé de costume. On soupçonne qu'il a été soustrait par deux blancs qu'on a appercus dans les environs de l'habitation, et qui ont disparu en même temps que ce mulâtre. Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord. Une récompense de $25 sera donnée à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat, et en informera le propriétaire. 30 août—12

---

20 PIASTRES DE RECOMPENSE.

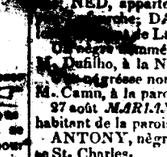

EST parti marron de la demeure du soussigné, le nommé **CELESTIN**, mulâtre âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 4 pouces français, cheveux crépus, d'un brun foncé, ayant une dent de moins sur le devant à la mâchoire supérieure et parlant français et anglais. Ce mulâtre appartenant, avant d'être acheté par le soussigné, à Mr. Carick. La susdite récompense sera donnée à la personne qui le conduira soit à la geole de la Nle.-Orléans, soit à l'une des geoles de la campagne, ou à A. SAILLARD, 28 août—1 Rue Realye, No. 106.

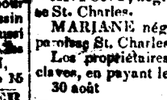

Parti marron de chez le soussigné le mulâtre nommé GREEN, âgé de 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces; il est d'une forte constitution. Il était vêtu lors de son départ d'un habit de drap noire, pantalon de toile blanche; le dit mulâtre a été marchand de légumes, il fait ce commerce depuis plusieurs années ; il paraît d'après les informations qu'il a été soutiré par son frère Michel parti depuis deux mois. Une récompense de $50 sera donnée pour le mulâtre GREEN et $100 pour MICHEL. D'après les informations prises il paraît que leur intention est de quitter la ville. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur ou autres embarcations son prévenus de ne pas les recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

Les récompenses ci-dessus seront payées à quiconque les logera dans une des geoles de cet état.

Paroisse Jefferson, le 17 avril 1833.
JULES FAZENDE.

GRANDE RECOMPENSE.

EST parti marron de chez le soussigné depuis avant-hier, un jeune mulâtre, âgé d'environ 12 ans, nommé **HENRY**, taille moyenne, jolie figure, teint très clair, cheveux châtains, ayant une assez forte brûlure à la joue droite à côté de l'oreille, il parle français et anglais.

La susdite récompense sera donnée pour son arrestation, en s'adressant à THEODORE NICOLET, 3 juillet rue Royale No. 103.

ESCLAVES DETENUS.—Il a été détenu à la geole de la paroisse Jefferson, une négresse nommée ROSE, se disant appartenir à M. Arnould, de la dite paroisse ; aussi, le nègre ROBERT, se disant appartenir à M. Harpont, de la Nouvelle-Orléans ; JOHN se disant appartenir à M. Henry, de la Nouvelle-Orléans, DELIA, négresse appartenant à M. Lambert, à la Nouvelle-Orléans, NED, appartenant à M. Henri Collar, dans le bas de la Fourche ; DANIEL, nègre appartenant à M. Pollard, de Lafourche.

Un nègre nommé ANTOINE, se disant appartenir à M. Duhilho, à la Nouvelle-Orléans.

Une négresse nommée ABET, se disant appartenir à M. Camp, à la paroisse Jefferson.

27 août *MARIANE*, négresse appartenant à M. Lacoste habitant de la paroisse d'Orléans.

ANTONY, nègre appartenant au Dr. Doussant, paroisse St. Charles.

MARIANE négresse appartenant à M. Champagne, paroisse St. Charles.

Les propriétaires est requis de venir réclamer ces esclaves, en payant les frais. 30 août V. PICAUD, geolier.

IL a été logé à la paroisse Jefferson le 2 septembre, un mulâtre nommé SAMUEL se disant appartenir à M. Le. Tasen, au Bonnet-Quarré.

Le propriétaire est requis de venir réclamer cet esclave, en payant les frais. 4 sept

---

30 boucauts SUCRE de première qualité, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co. 2 sept 36, rue de la Nouvelle Levée

---

5000 livres JAMBONS sous enveloppe, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co. 2 sept 36, rue de la Nouvelle Levée

---

SAVON—591 caisses de Savon No. 1 de Baltimore, en débarquement du brick Hope, et à vendre par HARRISON, BROWN & CO, 2 sept rue Royale, No. 117.

SUCRE.—Le soussigné offre à vendre en débarquement de l'Oscar et de l